4TH SESSION, 37TH LEGISLATURE, ONTARIO
52 ELIZABETH II, 2003

Bill 86

An Act to proclaim Veterans Appreciation Day

Mr. Bartolucci

Private Member's Bill

1st Reading	June 5, 2003
2nd Reading	
3rd Reading	
Royal Assent	

Printed by the Legislative Assembly
of Ontario

4e SESSION, 37e LÉGISLATURE, ONTARIO
52 ELIZABETH II, 2003

Projet de loi 86

Loi proclamant le Jour de la reconnaissance des anciens combattants

M. Bartolucci

Projet de loi de député

1re lecture	5 juin 2003
2e lecture	
3e lecture	
Sanction royale	

Imprimé par l'Assemblée législative
de l'Ontario

Bill 86 **2003**

An Act to proclaim Veterans Appreciation Day

Preamble

Every June 6, Canadians commemorate the anniversary of the Allied invasion of Normandy in 1944, commonly known as D-Day. On that day, 340 Canadians gave their lives and another 574 were wounded.

It is appropriate to recognize and pay tribute to Ontario's courageous veterans who fought in World War II and in other conflicts and who now make a positive contribution in every community in the province.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

Veterans Appreciation Day

1. The first Saturday in June in each year is proclaimed as Veterans Appreciation Day.

Commencement

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

3. The short title of this Act is the *Veterans Appreciation Day Act, 2003*.

EXPLANATORY NOTE

The Bill proclaims the first Saturday in June in each year as Veterans Appreciation Day.

Projet de loi 86 **2003**

Loi proclamant le Jour de la reconnaissance des anciens combattants

Préambule

Le 6 juin de chaque année, les Canadiens commémorent l'anniversaire du débarquement des forces alliées en Normandie en 1944, connu sous le nom de Jour J. Ce jour-là, 340 Canadiens ont perdu la vie et 574 autres ont été blessés.

Il est approprié de reconnaître le courage des anciens combattants de l'Ontario qui se sont battus lors de la Seconde Guerre mondiale et d'autres conflits et qui apportent aujourd'hui une contribution positive à toutes les collectivités de la province et de leur rendre hommage.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Jour de la reconnaissance des anciens combattants

1. Le premier samedi de juin de chaque année est proclamé Jour de la reconnaissance des anciens combattants.

Entrée en vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2003 sur le Jour de la reconnaissance des anciens combattants*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le premier samedi de juin de chaque année Jour de la reconnaissance des anciens combattants.